



Conférence de presse

.....

Mercredi 10 janvier 2018



SOMMAIRE

Edito -----	3
Diagnostic -----	4
Programme et plan d'actions-----	5
Consultation-----	5
Adoption par arrêté -----	5
PIMMS (Point Info Médiation Multiservices)-----	6

EDITO

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) nous a confié conjointement, État et Conseil départemental, l'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Si l'Essonne est un territoire de contrastes, fortement urbanisé et industriel au nord, rural et agricole au sud, l'amélioration de l'accessibilité aux services – qu'ils soient publics ou privés - constitue un enjeu de premier ordre pour tous les Essonniers et représente une préoccupation constante partagée par l'État et le Conseil départemental.

Ce schéma fixe un cap et un cadre : celui dans lequel l'ensemble des acteurs – État, collectivités, opérateurs publics, grands partenaires privés – travailleront dans les prochaines années à apporter ensemble des réponses opérationnelles, coordonnées et efficaces en termes d'offre de services.

Outre un renforcement des services marchands et non marchands dans les zones déficitaires, il se donne pour objectif de prévenir et de réduire les déséquilibres territoriaux tout en développant les mutualisations, et de répondre de cette manière efficacement aux besoins de tous les essonniers.

Véritable outil opérationnel comprenant un plan d'actions pour les six prochaines années, ce schéma fixe un cadre stratégique d'intervention articulé autour de trois axes

- Pérenniser les services existants,
- Développer de nouveaux services
- Renforcer l'offre de service pour les usagers les plus fragiles.

Ainsi, maintenir ou créer des commerces de proximité, construire une offre de santé de qualité et accessible pour tous, développer un réseau de mobilité moderne qui répond aux besoins de déplacement de tous, sont autant de caps que l'ensemble des acteurs – État, collectivités, opérateurs publics, grands partenaires privés – se fixent pour faire émerger des solutions réelles au service des habitants.

Toutefois, parce que les besoins changent, parce que de nouvelles solutions apparaissent avec le développement des technologies porté par l'essor du numérique dans notre quotidien, ce document ne saurait demeurer figé mais, au contraire, évoluera, nourri des apports de tous les acteurs qui s'y engageront.

Au final, parce qu'il est porteur de nouvelles synergies entre les partenaires tant publics que privés, parce qu'il est source de mutualisation et d'innovation et parce qu'il propose un cadre de déploiement de solutions réalistes, efficaces et partenariales, le schéma de l'Essonne permettra de travailler plus efficacement, tous ensemble – acteurs publics et privés - à l'amélioration de l'accès des services au public pour l'ensemble des Essonniennes et des Essonniers.

Le Président du Conseil
départemental de l'Essonne

François DUROVRAY

La Préfète de l'Essonne

Josiane CHEVALIER

Conformément aux prescriptions de la loi NOTRe, l'État et le Conseil départemental de l'Essonne ont engagé depuis le second trimestre 2016 la mise en œuvre du schéma départemental de l'amélioration des services au public (SDAASP) sur leur territoire.

L'élaboration du SDAASP s'appuie sur 4 phases :

DIAGNOSTIC

Un diagnostic a été établi en Essonne suite aux résultats de deux études effectuées auprès des usagers, l'une qualitative visant à connaître leurs habitudes en terme d'usage d'équipement, l'autre quantitative basée sur l'implantation et le rayonnement des équipements.

Ce diagnostic concernait les services au public (Pôle Emploi, CAF, La Poste...) et les services privés accessibles au public considéré comme étant de première nécessité ou de base (pharmacie, banque, supérette etc.).

PROGRAMME ET PLAN D'ACTIONS

À partir des éléments d'analyse recueillis à travers le diagnostic, 4 groupes de travail, constitués d'une vingtaine de participants sélectionnés en fonction de leurs compétences, ont abordé respectivement l'un des 4 axes d'améliorations identifiés :

- Services de santé, entre saturation et désert : des équilibres à trouver ;
- Maintien d'un tissu de services et d'équipements quotidien au plus près des habitants ;
- Loisirs/sport/culture : vecteur de cohésion ;
- Pour un réseau de services d'aide à la population moderne et adapté aux évolutions de la population, au cœur des parcours de vie.

Pour chacun des groupes, ces 4 axes ont été envisagés sous les angles suivants :

- l'implantation des services ;
- l'adaptation des services ;
- les publics et les territoires spécifiques ;
- la mobilité et l'accessibilité ;
- l'expérimentation ;
- la mutualisation, la gouvernance et le partenariat.

Ces éléments ont permis d'aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions intégré dans le schéma. Ce plan s'organise

autour de 3 grands axes déclinés chacun en actions :

- **Pérenniser les services existants**
 - En favorisant la création de structures mutualisées
 - En favorisant le maintien du commerce de proximité
 - En améliorant la prise en compte des besoins des habitants dans les projets d'aménagement

- **Attirer de nouveaux services**
 - En encourageant les territoires à développer une approche stratégique en matière d'aménagement
 - En soutenant le développement des tiers lieux
 - En valorisant le territoire auprès des étudiants en médecine

- **Faciliter l'accès aux services pour les usagers**
 - En levant les freins à l'itinérance des services
 - En accompagnant les personnes publiques dans la prise en compte du handicap dans l'aménagement et la conception des offres de services
 - En favorisant l'accès au numérique
 - En s'appuyant sur les réseaux de services à domicile
 - En améliorant l'information des usagers
 - En favorisant la mobilité des usagers

CONSULTATION

La consultation a été organisée en application du décret n°2016-402 du 4 avril 2016.

Elle a permis de recueillir l'avis favorable sur le projet de schéma de la Conférence territoriale de l'action publique, du Conseil régional et des EPCI.

ADOPTION

La dernière phase est celle de l'adoption du plan d'action par arrêté du préfet de département, après délibération en assemblée départementale le 18 décembre dernier.

PIMMS

Le PIMMS (Point d'Information et de Médiation Multi Services) est un lieu d'accueil et d'écoute ouvert à tous. Les médiateurs du PIMMS accompagnent les habitants dans leurs démarches administratives (ex : naturalisation, CMU, carte solidarité transport, attestation CAF, demande de logement, dossier DALO, MDPH...) et les aident dans leur utilisation des outils informatiques.

Ouvert à Evry en 2008, il se situe dans le quartier des Pyramides. Il est né d'une volonté commune d'EDF et de la Ville d'Evry d'offrir de nouveaux services aux habitants de ce quartier.